

# PJ n° 13

## Evaluation des incidences Natura 2000

## Justification de l'absence de notice d'incidence

---

Compte tenu de la nature du rejet des eaux pluviales et des dispositions prises, il n'y aura pas d'incidence notable sur les habitats et les espèces ayant justifiées la désignation des zones Natura 2000 présentes à proximité du projet d'aménagement de la blanchisserie inter-hospitalière, située ZA du Convent Vraz sur la commune de Minihy-Tréguier.

Les risques concernaient essentiellement les rejets dans le milieu aquatique, qui se font en direction de la ZSC et la ZPS « Trégor Göelo ». Les mesures envisagées suppriment ou réduisent les incidences dommageables de manière à ne pas perturber, dégrader et/ou détruire l'état de conservation du site Natura 2000.

Le projet d'aménagement de la blanchisserie inter-hospitalière du GIP Services Inter-Hospitaliers du Trégor-Goëlo n'altèrera pas les zones Natura 2000, ni les habitats et espèces visées à l'annexe II de la directive 92/43/CC.

En effet :

- Aucune intervention altérant les milieux naturels n'est nécessaire (le terrain se situe sur une parcelle agricole, en dehors des zones Natura 2000),
- Les émission et rejets sont maîtrisés et réduits, assurant ainsi un impact compatible avec le bon état écologique.

Il n'y aura aucune incidence du projet sur les sites Natura 2000 situés à proximité. Aucune étude d'incidences Natura 2000 n'est donc nécessaire.